PERMIS A
ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Depuis le 2 juin 2016, la catégorie du permis A2 est destinée à tous les conducteurs de motocyclettes, dès 18 ans, avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg. Ces motocyclettes ne doivent pas être issues d'un modèle développant plus de 70kW.

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.
L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

L’EPREUVE THEORIQUE MOTO (LE CODE)

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, au moins 4 sont des vidéos.
Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l’intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, il faut apporter votre pièce d'identité en cours de validité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans.

Nous travaillons avec des partenaires qui vous permettrons de passer l’examen théorique le jour et à l’heure de votre choix, du lundi au samedi, hors jours fériés. Prévoir 1 heure sur place.
Vous vous rendez par vos propres moyens au centre d’examen.

LA FORMATION PRATIQUE

Une fois le code obtenu, commence la phase d'apprentissage de la conduite.

Le candidat doit justifier d'un minimum de 20 heures de leçons, dont 8 minimum sur piste et 12 sur route pour être autorisé à passer l'examen du permis A2.
Si le candidat est déjà titulaire du permis A1 par examen il y a 15 heures minimum, dont 5h minimum hors circulation et 10h sur route.

L'examen moto se déroule en 2 phases: une phase Hors Circulation (plateau ou piste) et une phase en circulation.

Espace Conduite

GALLIEN formations
Ecole de conduite

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation	Appréhender la route et circuler dans les conditions normales	Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.	Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
1. -Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard 2. -Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord 3. -Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur 4. -Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité 5. -Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances 6. -Monter et rétrograder les rapports de vitesse 7. -Maîtriser la réalisation d'un freinage 8. -Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité 9. -Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager) 10. -Maîtriser l'utilisation de l'embrayage 11. -Maîtriser les techniques d'inclinaison 12. Réaliser un freinage d'urgence	1. -Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte 2. -Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation 3. -Adapter l'allure aux situations 4. -Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité 5. -Tourner à droite et à gauche 6. -Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité 7. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire	1. -Evaluer et maintenir les distances de sécurité 2. -Croiser, dépasser et être dépassé 3. -Négocier les virages de la façon la plus sécurisante 4. -Communiquer avec les autres usagers 5. -Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie 6. -Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible 7. -S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide 8. -Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense 9. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites	1. Suivre un itinéraire seul 2. Préparer un trajet long 3. Identifier les facteurs de risque 4. Connaître les conduites à tenir en cas d'accident 5. Utiliser les aides à la conduite 6. Notions d'entretien et dépannage 7. Pratiquer l'éco-conduite

L’ACCOMPAGNEMENT A L’EXAMEN

Peu avant votre examen, vous recevrez deux convocations. Une de RDV permis, l’autre de l’auto-école.
La première vous indique votre heure de passage officielle, la deuxième vous indique l’heure de RDV à l’auto-école.
Comme nous vous emmenons à l’examen, nous vous donnons RDV plus tôt car un vous serez pris en charge par un enseignant qui vous accompagnera avec la voiture de l’auto-école sur le centre d’examen et vous donnera d’ultimes conseils.

Équipement obligatoire pour les épreuves pratiques:

- Le port d'un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
- de gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
- d'un blouson ou d'une veste manches longues munis pour les épreuves en circulation d'un dossard tel qu'il est défini par l'arrêté du 8 janvier 2001
- d'un pantalon ou d'une combinaison
- et de bottes ou de chaussures montantes,

* (les bottes en caoutchouc et les coupe-vents ne sont pas autorisés)

En cas de non-présentation de ces équipements avant le début des épreuves, l'examen ne peut avoir lieu

CRITÈRE 1.2 DU LABEL DE L’ETAT

L’EPREUVE PRATIQUE

Pour se présenter à l’épreuve pratique il faut avoir au moins 18ans et avoir réussi l’examen du code

L’épreuve pratique comprend deux phases :

- Une épreuve hors circulation de 15 minutes qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale) et un test oral qui aborde trois thèmes : le motard et sa moto, le motard et les autres, le motard et sa formation ; ainsi qu'une interrogation sur la réglementation et sur la signalisation spécifique aux deux-roues motorisés.

- Une épreuve en circulation de 30 minutes si la première épreuve s’est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. Un enseignant de la conduite titulaire d’une autorisation d’enseigner mention 2 roues accompagne les élèves à chaque examen.

.

Le jour de l'examen, il faut apporter votre pièce d'identité en cours de validité.